

27 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Etude préalable à la restauration du triptyque «Notre Dame des Sept Douleurs» de Van Orley - Demande de subvention

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : En prévision de la réouverture du musée après rénovation en 2017, le musée souhaite engager la restauration fondamentale du triptyque représentant Notre Dame des Sept Douleurs de Barend van Orley, l'une de ses œuvres phares, qui pourrait avoir servi à l'origine de retable dans l'oratoire du Palais Granvelle ; les volets portent d'ailleurs, au revers, les armes de Nicolas Perrenot de Granvelle et son épouse Nicole Bonvalot. Le triptyque était attribué à Dürer au XVIII^{ème} siècle ; depuis les années 1960, il est donné à Barend van Orley, peintre de Marguerite d'Autriche à Brou et de Charles Quint, qui aurait peint l'œuvre avec son atelier dans les années 1520. Cette œuvre qui n'a pas été restaurée depuis au moins un demi-siècle se trouve aujourd'hui dans un état peu satisfaisant, à la fois pour sa conservation et sa présentation. En dépit de l'origine illustre qu'on lui prête (équivalente à celle de la Pietà de Bronzino !), elle a fait curieusement l'objet de peu d'études. La restauration permettra ainsi de rendre au triptyque la place qu'elle mérite dans le parcours du musée rénové, à proximité des œuvres de Bronzino, Cranach, Titien, toutes œuvres majeures du XVI^{ème} siècle européen. Elle invitera aussi les conservateurs et les restaurateurs à étudier sa matérialité (le support fait de panneaux de bois, l'encadrement exceptionnellement d'origine, la couche picturale probablement partagée entre plusieurs mains au sein de l'atelier...) et son iconographie ; ces recherches feront l'objet d'une valorisation auprès du public afin d'attirer son attention sur ce chef-d'œuvre retrouvé.

En préalable à la restauration, le musée a commandé une étude visant à mieux connaître l'état de conservation de l'œuvre et à préparer la rédaction du cahier des charges afin de commencer la restauration en 2015. Cette étude est confiée au groupement Sophie Deyrolle pour un montant de 4 160 € HT. La dépense correspondante sera prélevée sur la ligne 21.322.2161.00509.52200. Elle a reçu l'avis favorable de la commission scientifique interrégionale de restauration et de conservation préventive du 14 octobre 2014. La DRAC est sollicitée pour une participation à hauteur de 2 000 €.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce projet
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les subventions auprès de la DRAC, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2014.